

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 30 janvier 1901.



Le grand événement du jour est la publication de l'encyclique sur la démocratie chrétienne. On en parlait depuis longtemps, on l'attendait avec impatience, et il ne se passait pas quinze jours que les journaux de divers partis n'en annonçassent la publication imminente. On savait que ce document pontifical avait été plusieurs fois mis et remis sur le chantier ; nombre de personnes, théologiens et canonistes, y avait travaillé ; et, par certaines indiscretions commises, on pouvait en avoir une idée générale. Ce qu'il y a cependant de curieux pour la chronique, c'est que ce document a passé par diverses phases, a subi chemin faisant des modifications profondes ; et quand on veut relire ce qui en a été dit à diverses époques, on ne réussit point à mettre d'accord les différentes versions avant la lettre qui en ont circulé.

— Si l'on veut se rendre compte rapidement de ce long document : *Graves de communi re*, on peut le résumer facilement en quatre lignes ou idées principales.

Il y a d'abord une distinction essentielle et fondamentale entre la démocratie sociale et la démocratie chrétienne.

La démocratie chrétienne met en premier lieu la fin surnaturelle de l'homme, les moyens pour y arriver et présuppose la diversité des classes.

La démocratie chrétienne doit être, avant tout, soumise aux évêques et au Souverain-Pontife.

Enfin tout ce que peut faire la démocratie vraiment chrétienne se résume dans le précepte de la charité : *Aimez Dieu par-dessus tout et votre prochain comme vous-même.*

— Ces quatre idées mères de l'encyclique la résument ; et montrent que si le pape admet le mot de démocratie chrétienne, il lui donne cependant une définition qui est le contraire de son étymologie. Le mot démocratie signifie pouvoir du peuple. Or le Souverain-Pontife nous apprend que ce pouvoir doit mettre la fin surnaturelle de l'homme avant les moyens naturels nécessités par les exigences quotidiennes.